

LE MADAWASKA

J. G. BUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

LE GOUVERNEMENT MEIGHEN BATTU A SON TOUR

QU'ON SE LE DISE... ET QU'ON Y SOIT!

ASSEMBLEE D'ECOLE LUNDI PROCHAIN A SEPT HEURES ET DEMIE

Monsieur le secrétaire de la Commission scolaire n'aime pas la publicité. Pourtant les contribuables de la ville d'Edmundston méritent bien qu'on leur fasse connaître la date et l'heure de l'assemblée annuelle du district scolaire, au cours de laquelle le secrétaire donnera un compte-rendu de l'administration des commissaires pour l'année qui s'est terminée le 30 juin dernier.

Bien rares sont les personnes qui ont eu l'occasion de lire l'une des trois petites affiches dissimulées parmi tant d'autres avis à la Maison de Cour, au Bureau de poste et sur la porte centrale de l'école, là où personne n'a l'occasion d'entrer pendant les vacances, sauf les commissaires et le concierge. A en croire le peu de publicité que l'on donne à cette assemblée, l'on ne s'imaginait pas que messieurs les commissaires ont à rendre compte d'environ cent mille dollars dépensés au cours de l'année dernière — ou moins c'est la somme payée par le secrétaire en 1924-25 — et de l'administration générale d'écoles fréquentées par plus de douze cents enfants à qui enseignent environ trente professeurs et institutrices.

Les courses, les bazars, les concerts et les parties de cartes reçoivent cent fois plus de publicité et n'ont pourtant pas l'importance de nos affaires scolaires. Est-ce par esprit d'économie que l'on évite la publicité ou par crainte de la foule?

L'on dit couramment que le public ne s'intéresse pas aux choses publiques. C'est vrai en autant qu'il ignore les activités de nos administrateurs. C'est pourquoi nous croyons de notre devoir, particulièrement cette année, d'avertir tous nos lecteurs que l'assemblée annuelle du district scolaire aura lieu lundi prochain, le 12 courant, à sept heures et demie dans la grande salle de l'école. Nous les prions également d'en avertir les amis et de tous s'y rendre en foule. Si nous mettons de côté la question de la somme considérable dépensée annuellement, en tenons compte de l'honnêteté des commissaires, il est une autre question qui prédomine par sa plus grande importance: l'éducation de nos enfants.

De nombreux changements ont été opérés dans le personnel enseignant. Quelques-uns ont démissionné, d'autres n'ont pas été engagés, un nouveau principal a signé un contrat de quatre mois et sera mis à l'essai, de nouvelles institutrices enseigneront dans différents grades. Pourquoi tous ces changements? Est-ce dans l'intérêt de nos enfants? Voilà autant de questions auxquelles les personnes qui soutiennent l'école de leurs deniers, dont les enfants fréquentent les classes, ont droit d'avoir des réponses. L'occasion officielle pour les obtenir c'est bien à l'assemblée annuelle.

Lundi prochain, il y aura aussi au cours de la réunion des contribuables, l'élection d'un nouveau commissaire. Il ne suffit pas d'être "un bon garçon" pour devenir éligible au commissariat. L'expérience du passé a maintes fois prouvé le contraire. Un commissaire doit posséder certaines connaissances qui lui permettront de faire face à toutes les difficultés qui surviendront, tant dans l'administration interne que financière dans les écoles. Il doit aussi être un homme de principe dont la parole est d'or; un homme dont les "oui, oui," seront toujours des "oui" francs et qui ne connaîtra pas le mot si peu compromettant "peut-être."

Il appartient à tous les contribuables d'élire un commissaire qui les représentera tous et non un groupe, qui administrera les affaires scolaires au profit de l'éducation de nos enfants et pour le bien général. Il faut aussi que l'esprit de parti politique n'intervienne d'aucune manière dans le choix du nouveau commissaire. Si la politique se mêle à notre système d'éducation, il n'y a pas à en douter, l'instruction de nos enfants sera en danger.

Il ne faut pas également oublier de payer ses taxes pour avoir le droit de vote. L'éducation de nos enfants est en jeu; nous leur devons ce sacrifice.

Les épouses des contribuables ont, d'après la nouvelle loi, le droit de vote. Pourquoi ne pas amener ces dames? La coutume est maintenant établie et l'intérêt qu'elles ont dans l'éducation de leurs enfants, les oblige presque dans la circonstance.

J.-G. B.

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

AIGUES-MORTES

En provençal — on le sait — ce nom signifie "Eaux-Mortes". Mais c'est une appellation poétique dans sa tristesse, pour une localité qui fut jadis un port de mer, et se trouve, aujourd'hui, rélégué par les ensablements à pres que dix kilomètres de la Méditerranée. Ce bourg de 4500 habitants, au sud de la France, est resté figé dans son propre passé, entouré de murailles féodales et de tours rébarbatives, au milieu d'une plaine sablonneuse, désolée — un coin du Moyen-Age qui se révèle soudainement au touriste étonné et charmé. Aigues-Mortes a un titre sérieux à notre curiosité, car c'est là que Saint Louis s'embarqua pour les Croisades, en 1248 lorsqu'il partit pour l'Egypte, et 1270 quand il entreprit son expédition de Tunis où il devait périr en martyr. Comme nous venons de le dire, la mer baignait alors les murs de la ville, et aujourd'hui encore on voit les gigantesques anneaux auxquels s'amarrèrent les galères royales. A l'intérieur des fortifications, la vieille cité n'a pas beaucoup changé depuis de longs siècles. Si on le regarde du haut du chemin de ronde qui suit la ligne des créneaux, le spectacle de ces ruelles étroites, et ces maisons basses aux fenêtres exigües, est archaïque, curieux, certes, mais profondément triste. Cette impression de mélancolie s'accroît si l'on considère avec attention les habitants circulant dans cette étrange localité: leurs visages pâles, leurs yeux cernés sont les lamentables preuves de l'insalubrité du climat. La fièvre endémique mine la population; et le sulfate de quinine est d'un usage journalier. On le donne même aux enfants dès le sevrage. S'il se trouve que vous voyez à Aigues-Mortes un jour de fête religieuse, vous assistez à la traditionnelle procession des Pénitents, pour ainsi dire tous les hommes de la ville appartiennent soit aux Pénitents blancs, soit aux noirs; et le cortège circule dans les venelles sinueuses, devant les femmes et les enfants du lieu, exclus, bien entendu, de la cérémonie. Mais participants et spectateurs, avec leur teint cadavérique et leurs mouvements fatigués, donnant à la scène une apparence ténébreuse, inoubliable.

George Nestler Tricoché.

LES COURSES A EDMUNDSTON

Les courses de chevaux de jeudi dernier ont été un succès si l'on considère l'enthousiasme que les coursiers ont soulevé. Il y avait beaucoup d'ambition de parts et d'autres. L'assistance n'était cependant pas très nombreuse et les recettes s'en sont par là fait même ressenties.

Voici les vainqueurs dans les quatre classes:

FREE-FOR-ALL			
Silver King,	1	2	1
Dell Pointer,	2	1	2
Togo Hall,	3	3	3
Classe 2.24			
Lilian R.	1	2	1
Drigo,	4	1	2
Johnny Canuck	2	3	4
Classe 2.17			
Peter New,	2	1	1
Tom B.,	1	2	2
Buster Boy,	3	3	3
Classe des Foulains			
Maryland,	1	1	1
Red Beauty,	2	2	2
Pittero,	3	3	3

LE BILINGUISME AU CONGRES PEDAGOGIQUE

Plus de huit cents professeurs et institutrices étaient présents au Congrès pédagogique qui eut lieu les 28, 29 et 30 juin dernier à Frédéricton, sous la présidence de M. W. S. Carter, surintendant de l'instruction publique de la province. Celui-ci félicita les écoles acadiennes de la province pour leur progrès marqué. Si autrefois, déclara M. Carter, l'on accusait à tort ou à raison la population française de cette province d'être la cause du haut pourcentage d'illettrés au Nouveau-Brunswick, nous sommes fiers de dire aujourd'hui qu'il n'en est pas ainsi.

M. Calixte Savoie, au cours du Congrès, a lu un magistral travail sur le bilinguisme, sa nécessité au Nouveau-Brunswick et les méthodes d'enseignement à adopter pour former en notre province une population parlant et écrivant également bien les deux langues officielles du pays. La

conférence de M. Savoie fut écoutée avec grande attention et ses suggestions furent reçues avec enthousiasme par un auditoire à grande majorité de langue anglaise. Plusieurs professeurs éminents de la province se prononcèrent en faveur d'un programme scolaire qui permettrait aux enfants d'apprendre également bien les langues française et anglaise. L'on déclara le programme actuel inapte à parvenir à cette fin.

Nous regrettons que l'abondance de matière et le peu de temps à notre disposition pour en faire la traduction, nous obligent à remettre à la semaine prochaine la publication de la conférence de M. Savoie. C'est un travail que toute personne soucieuse de l'avancement de l'éducation dans notre province doit lire attentivement.

Messe Solennelle à Ste-Agathe, Me.

Dimanche dernier, M. l'abbé Gérard Dugal, nouveau prêtre ordonné au cours du mois dernier, a chanté dans sa paroisse la grande messe à laquelle assistaient plusieurs membres du clergé de la région et un grand nombre de parents et amis, en plus des paroissiens de Ste-Agathe.

M. l'abbé Dugal est le fils de M. Sylvio Dugal et le neveu de Mgr. L.-N. Dugal, curé de St-Basile, de l'abbé Félix Dugal, curé de Drummond et de l'hon. L.-A. Dugal d'Edmundston.

Après la cérémonie religieuse un grand banquet eut lieu chez M. Sylvio Dugal auquel prirent part plusieurs parents et amis de la famille. A ce nouveau ministre du Seigneur "Le Madawaska" est heureux de présenter ses vœux d'une longue vie au service des âmes.

BALLE-AU-CAMP

L'équipe de Fresqu'Isle à son troisième essai, dimanche dernier, a réussi à vaincre les joueurs de Jéssome, le résultat final étant de 4-3. Quelques erreurs de la part de nos joueurs locaux ont suffi à leur faire perdre la partie.

LES COUPS D'ETAT DE LA SEMAINE DERNIERE ET LES PROGRESSISTES

Un exposé très net des opinions de ceux-ci sur le cabinet provisoire Meighen — Les progressistes ne lui ont rien demandé — M. Meighen n'a même pas tenté de s'assurer leur concours et leur appui pour finir la session — Il voulait aboutir à un coup de force — M. King fait un relevé des procédés inconstitutionnels de M. Meighen — La Chambre congédiée par des pages et des messagers.

Declarations de MM. King et Meighen

("Le Devoir", Montréal.)

L'on ignore encore la date des élections et le personnel du cabinet de M. Meighen, mais l'une et l'autre seront connus d'ici la mi-juillet. On ne prévoit pas que M. Meighen fasse les élections avant la mi-septembre, à cause des récoltes dans tout le pays, surtout dans l'Ouest. La nouvelle transmise de ce matin par "la Canadian Press", mandant que la conférence impériale de Londres fixés au mois d'octobre prochain est remise à une date ultérieure, encore indéfinie, démontre que les élections générales ne devront pas avoir lieu ici avant la mi-septembre, et peut-être dans la dernière quinzaine de ce mois. De toutes façons elles auront lieu avant le 10 octobre.

Les déclarations de M. King et Garland rendues publiques ce matin mettent au point le débat des adversaires de M. Meighen. M. King ajoute à la démonstration qu'il a voulu faire la semaine dernière de l'inconstitutionnalité flagrante de toute la conduite de M. Meighen en fin de session; il souligne l'absence totale de procédures parlementaires usuelles, en temps de dissolution d'un parlement canadien. On sait aujourd'hui qu'il y a une semaine exactement, la masse des libéraux d'Ottawa avaient à peu près décidé de voter les subsides et de laisser M. Meighen et son cabinet de sans-portefeuille finir la session et se préparer pour une deuxième session; mais devant la démonstration que leur fit M. King de l'inconstitutionnalité de toute la conduite de M. Meighen en acceptant le poste de premier ministre et en s'entourant d'un cabinet provisoire sans responsabilité aux Communes, les libéraux se repentirent et obtinrent le résultat qu'on sait, jeudi soir, battant M. Meighen à une voix de majorité.

La déclaration de M. Garland, député progressiste autorisé par ses collègues de l'Ouest à mettre les choses au net, pour ce qui regarde les tractations présumées des progressistes avec M. Meighen, la semaine dernière, est une des pièces les plus importantes déjà rendues publiques, quant à l'histoire politique de ces jours derniers.

On la lira plus bas. M. Garland met très nettement le public au courant de la situation exacte des progressistes vis-à-vis de M. Meighen et du gouvernement général. Il en ressort: 1o — que M. Meighen a accepté de former un cabinet sans s'être d'abord assuré le concours des progressistes; 2o — que M. Meighen n'a pas fait de promesses aux progressistes, qui ne lui en ont pas demandé; 3o — que tout ce que les progressistes ont fait, ce fut de s'informer de M. Meighen quel programme il entendait suivre pour finir la session; 4o — que M. Forke n'a été en rien les progressistes vis-à-vis du gouvernement général; 5o — qu'une fois convaincus de l'illégalité du cabinet provisoire (shadow government) de M. Meighen, les progressistes y ont vu une usurpation de pouvoir, et qu'ils ont voté contre lui pour cette seule raison; 6o — Le groupe progressiste considère la conduite du gouvernement en toute affaire comme "une insulte révoltante" à tous les électeurs, dans la personne de leurs députés.

DECLARATION DE M. KING

Ottawa, 5. — Dans un communiqué publié hier soir, M. Mackenzie King soulève des doutes quant à l'aspect constitutionnel de la dissolution du parlement telle qu'elle a été faite, sur les conseils de M. Meighen, la semaine dernière. On peut se demander sérieusement, dit-il en substance, si le parlement a été dissous d'après les règles de la légalité et de la constitutionnalité, étant donné qu'il n'y a pas eu de prorogation bien que les deux Chambres fussent en session et que Son Excellence, le gouverneur général fut à Ottawa, à ce moment.

Rappelant que le seul avis de la dissolution des Chambres fut une lettre du sous-secrétaire d'Etat à l'orateur et que "les sénateurs et les membres de la Chambre des communes ont été informés par les messagers et par les pages que leur présence n'était plus requise", M. King ajoute: "Cette méthode de dissoudre le parlement est tout à fait contraire aux usages et au droit constitutionnels."

Après avoir cité des autorités sur la procédure de la dissolution des Chambres, M. King ajoute: "Mais le premier ministre actuel du Canada ne se laisse apparemment pas arrêter par l'usage et le droit constitutionnels anglais et canadiens. Après que les Communes eurent déclaré la veille que leurs actes étaient une violation et une atteinte aux privilèges de la Chambre, les ministres provi-

Suite à la page 6

Assemblée d'Ecole LUNDI SOIR Le 12 Courant A 7 heures et demie Les DAMES ont le DROIT de VOTER.